

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 novembre à 20h, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Maire. Convocation du 06/11/2025.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Étaient présents : DENOUVION Victor, BELBEZE Isabelle, BRUGERE Thierry, ABOULGHAZI Naziha, GUERRERO Lionel, FEZZANI Soufia, LINARES François, CARNEIRO Jean-Marc, BENCHARGUI Suzanne, BOUTRY Pascal, ROSSETTO Claudine, MILHORAT Claude, FARRET Corinne, ROQUES Patrick, COSTES-ROBLES Christelle, BAHUT Cécile, CHIBLI Rachid, LAIGNELET Anne, CHEMIN Marie-Ange, GOMEZ-GEIL Clémentine, GEROMEL Bastien, DEHAUMONT Elodie, BOURGEADE-DELMAS Lucas, GRIMAL Alexandre, SCHMIDT Franck.

Avaient donné pouvoir : DE CARVALHO Albertine à ROQUES Patrick, AUTECHAUD Eric à LINARES François, TOUILE EL HARROUFF Sofia à PATEY Stéphanie.

M. Lucas BOURGEADE-DELMAS est élu secrétaire de séance.

Présents : 26
Votants : 29
Pour : 29
Contre :
Abstention :

OBJET : DÉLIBÉRATION N° 2025-105 – DÉNOMINATION DE LA MAISON DES HABITANTS

Dans sa dynamique de participation citoyenne et d'ancrage territorial, la Maison des Habitants a souhaité associer les habitant(e)s à la désignation d'une identité symbolique, porteuse de sens et de valeurs partagées.

Une consultation publique a été menée auprès des habitant(e)s de Saint-Jory, permettant de recueillir plusieurs propositions de noms.

À l'issue de cette démarche, un vote final a été organisé dans le cadre du Comité des adhérents.

Les personnes présentes ont retenu, à une large majorité, le nom « Gisèle Halimi » pour représenter l'identité de la Maison des Habitants.

Gisèle Halimi (1927-2020) est une avocate et militante féministe franco-tunisienne. Défenseuse des indépendantistes algériens et de Djamila Boupacha, elle dénonce la torture en Algérie. Signataire du manifeste des 343, elle fonde Choisir la cause des femmes et plaide au procès de Bobigny, ouvrant la voie à la loi Veil. Députée en 1981, elle œuvre pour la parité et les droits des femmes. Tout au long de sa vie, elle a incarné la lutte contre les injustices, la défense des plus vulnérables et la promotion du pouvoir d'agir — valeurs qui résonnent pleinement avec la mission et la philosophie de la Maison des Habitants.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer officiellement l'identité « Maison des Habitants – Gisèle Halimi » à la structure, en reconnaissance de la démarche participative menée auprès des habitant(e)s et des valeurs d'émancipation, de solidarité et d'égalité qu'elle porte.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE la dénomination de la Maison des Habitants sous le nom de « Maison des Habitants Gisèle Halimi » ;

AUTORISE le Maire à procéder à la mise en œuvre de cette décision.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 18 NOV. 2025


Le Maire, Victor DENOUVION




Le secrétaire de séance, Lucas BOURGEADE-DELMAS

Accusé de réception en préfecture
031-213104904-20251112-DELIB2025105-DE
Reçu le 17/11/2025

